

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial ..... 01-40-58-77-56

**BODACC « A »**

**Annonce n° 965**

**52 – HAUTE-MARNE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT**

**Ventes et cessions**

057 506 677 RCS Chaumont.

**FREUDENBERG SEALING TECHNOLOGIES.**

*Forme* : Société par actions simplifiée.

*Capital* : 12721735.00 EUR.

*Adresse* : Zone Industrielle les Franchises, 52200 Langres.

*Oppositions* : Art. L.236-14 du code de commerce.

*Commentaires* : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé signé le 15 octobre 2020, La société FREUDENBERG SEALING TECHNOLOGIES, société par actions simplifiée au capital de 12 721 735,00 euros, ayant son siège social sis 86 rue de l'Etoile de Langres, ZI les Franchises, 52206 Langres, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chaumont sous le numéro 057 506 677, et la société DICTOMATIK, société par actions simplifiée au capital de 70 000,00 euros, ayant son siège social sis Espace Entreprise de Loche TGV, 71000 Mâcon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mâcon sous le numéro 433 820 172, ont établi leur projet de fusion par voie d'absorption de la société DICTOMATIK par la société FREUDENBERG SEALING TECHNOLOGIES. La société DICTOMATIK apporterait à la société FREUDENBERG SEALING TECHNOLOGIES la totalité de son actif, soit 2 087 281 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 966 964 euros. L'actif net apporté par la société absorbée s'élèverait à 1 120 317 euros. La société FREUDENBERG SEALING TECHNOLOGIES détenant la totalité des actions de la société DICTOMATIK, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions de la société absorbante, aucun rapport d'échange ne sera déterminé. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Chaumont, en date du 19/10/2020, pour chacune des sociétés..